

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 avril 2022

		L'an deux mille vingt deux, le vingt neuf avril à dix neuf heures, le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie, sous la présidence de M. Daniel CHEVÉE, Maire.	
<u>Nombre de membres</u>			
Afférents au CM	15	Présents : M Chevée, Mme Bacle, M. Oussibla, Mme Haye, M. Lemonnier, Mme	
En exercice	15	Slater, M. Georges, M. Fabre, M. Pitel, Mme Dos Anjos,, Mme Pierson, Mme	
		Deudon,	
Ont pris part à la délibération	14	Absents excusés : Mme Guyon Daniel (pouvoir à M. Dos Anjos), Mme Bigeault (pouvoir à M; Oussibla) M. Akriche	
Date de la convocation :		Monsieur Damien DOS ANJOS est élu secrétaire de séance.	
21 Avril 2022			
		Le procès verbal de la précédente réunion est lu et adopté	

Régie eau : approbation du rapport sur le service et le prix de l'eau 2021 D2022.04.29.001

Un exemplaire du rapport a été transmis à chaque conseiller avant la réunion afin qu'il puissent en prendre connaissance.

Monsieur le Maire le présentera conformément à l'article L.2224-5 du Code des Collectivités Territoriales.

L'eau est conforme aux normes et aux références de qualité définies par la réglementation en vigueur.

Trois fuites d'eau sur le réseau ont été réparées en 2021. Monsieur le Maire rappelle qu'en zone rurale, le rendement de réseaux sont considérés comme très bons lorsqu'ils atteignent 75 %, pour Bretoncelles, le taux est de 88.35 %.

L'indice linéaire des pertes en réseau évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), les pertes par fuites sur le réseau de distribution. L'indice linéaire de perte est de 0.64 m3/km/j pour cette année, contre 0.41 en 2019.

Le prix d'un m3 d'eau facturé aux abonnés, basé sur une consommation de 120 m3 est de 1,769 euros TTC sans les taxes pollution et SDE. Le conseil municipal avait décidé de ne pas augmenter les tarifs.

Le Conseil municipal doit se prononcer sur l'adoption du rapport présenté. Le rapport sera consultable à la Mairie et sur le site internet de la Commune.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré, décide à l'unanimité,

- d'adopter le rapport présenté.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture et
publication ou notification
du 04/05/2022
Le Maire,
Daniel CHEVÉE

Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme
Le Maire.



COMMUNE DE BRETONCELLES

UNITE DISTRIBUTRICE

**RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE
DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU POTABLE**

ANNEE 2021

*Bretoncelles, le 29 avril 2022
Le Maire*



Daniel CHEVÉE



Sommaire

1 Caractérisation technique du service public de l'eau potable

- 1.1 Organisation administrative du service
- 1.2 Estimation de la population desservie
- 1.3 Conditions d'exploitation du service
- 1.4 Prestations assurées dans le cadre du service
- 1.5 Nombre d'abonnements
- 1-6 Ressources en eau
- 1-7 Volumes mis en distribution et vendus
- 1.8 Le rendement réseau
- 1.9 Longueur du réseau
- 1.9.1 Indice linéaire de pertes

2 Tarification et recettes du service public

- 2.1 Fixation des tarifs en vigueur
- 2.2 Frais d'accès au service
- 2.3 Prix du service de l'eau potable
- 2.4 Le prix de l'eau (tarif hors redevance de pollution domestique)
- 2.5 Le prix de l'eau (tarif avec redevance de pollution domestique)
- 2.6 Recettes d'exploitation
- 2.7 Dépenses particulières de la Collectivité

3 Indicateurs de performance de service

- 3.1 Qualité de l'eau
- 3.2 Protection des ressources en eau
- 3.3 Connaissance et gestion patrimoniale du réseau
- 3.4 Renouvellement des réseaux

4 Financement des investissements du service

- 4.1 Travaux payés au cours de l'exercice
- 4.2 Branchement en plomb
- 4.3 Etat de la dette
- 4.4 Amortissements réalisés

5 Action de solidarité et de coopération décentralisée

- 5.1 aide au paiement des factures d'eau des personnes en situation de précarité

Le présent rapport a pour objet de rassembler et présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs au prix et à la qualité du service public d'Eau potable pour l'exercice 2020

1) Caractérisation technique du service public de l'eau potable

1.1 Organisation administrative du service

L'alimentation en eau potable sur le territoire de la collectivité est assurée par :

- la commune de Bretoncelles
- le Syndicat Perch-Est
- la Commune de St Victor de Buthon
- La Société Fermière de Mamers (Dorceau)
- Véolia (Commune de Sablons sur Huisne)

La collectivité dépend de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne

La commune produit de l'eau et en achète aux Communes de Saint Victor de Buthon et de Sablons sur Huisne. Les autres collectivités assurent elles-mêmes la gestion des hameaux qu'elles desservent.

1.2 Estimation de la population desservie

La population desservie est estimée à 1300 habitants

1.3 Conditions d'exploitation du service

Le service, exploité en régie, est assuré sur le territoire de la Commune qui bénéficie aussi d'un service d'assainissement collectif.

1.4 Prestations assurées dans le cadre du service

La collectivité prend en charge :

Gestion du service :

- application du règlement du service,
- fonctionnement,
- surveillance et entretien des installations,
- relevés des compteurs

Gestion des abonnés :

- accueil des usagers,
- facturation,
- traitement des doléances des clients

Mise en service des branchements

- fourniture des compteurs
- surveillance des travaux

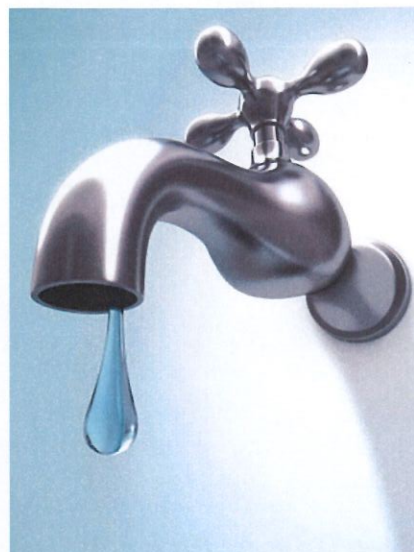


Entretien

- de l'ensemble des ouvrages,
- des branchements,
- des canalisations,
- des clôtures,
- des compteurs
- des équipements électromécaniques,
- des ouvrages de traitement,
- des vannes,
- du génie civil,
- des espaces verts,

Renouvellement :

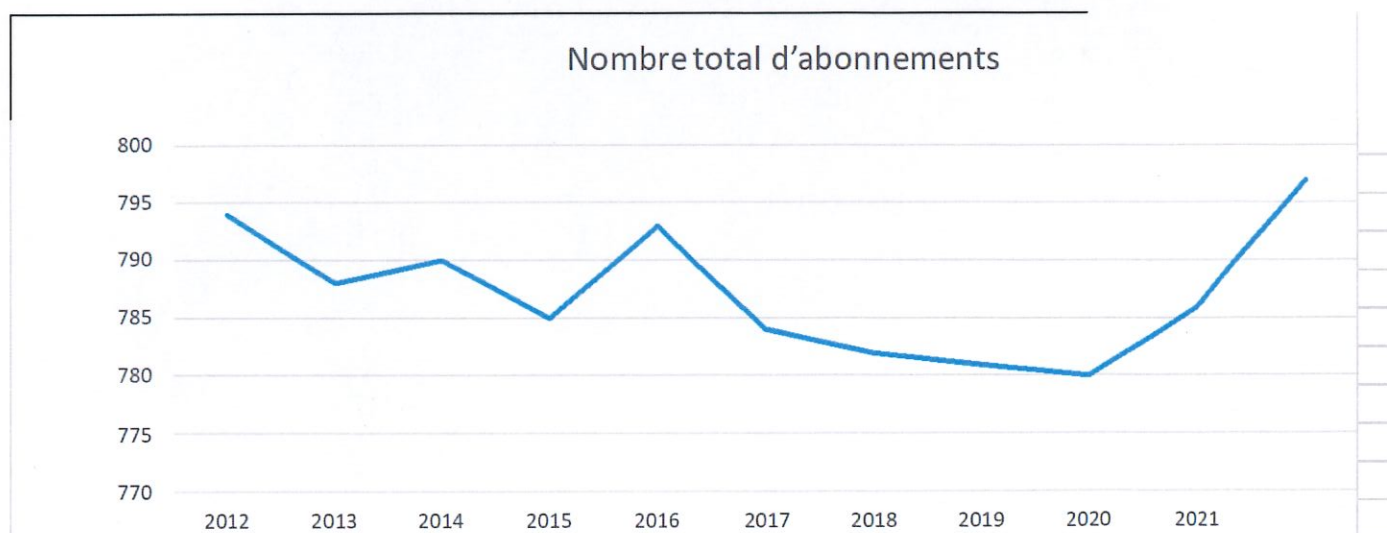
- de l'ensemble des ouvrages
- des branchements
- des canalisations,
- des clôtures
- des équipements électromécaniques
- des ouvrages de traitement
- des vannes
- du génie civil



1.5 Nombre d'abonnements

En application de l'article L.213-10-3 du Code de l'environnement, les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique

Abonnements	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Variation 2020/2021
Nombre d'abonnements domestiques	746	744	746	743	749	741	739	739	740	747	757	1.34 %
Nombre d'abonnements non domestiques	48	44	44	42	44	42	42	42	40	39	40	2.57 %
Nombre total d'abonnements	794	788	790	785	793	783	781	781	780	786	797	1.40 %



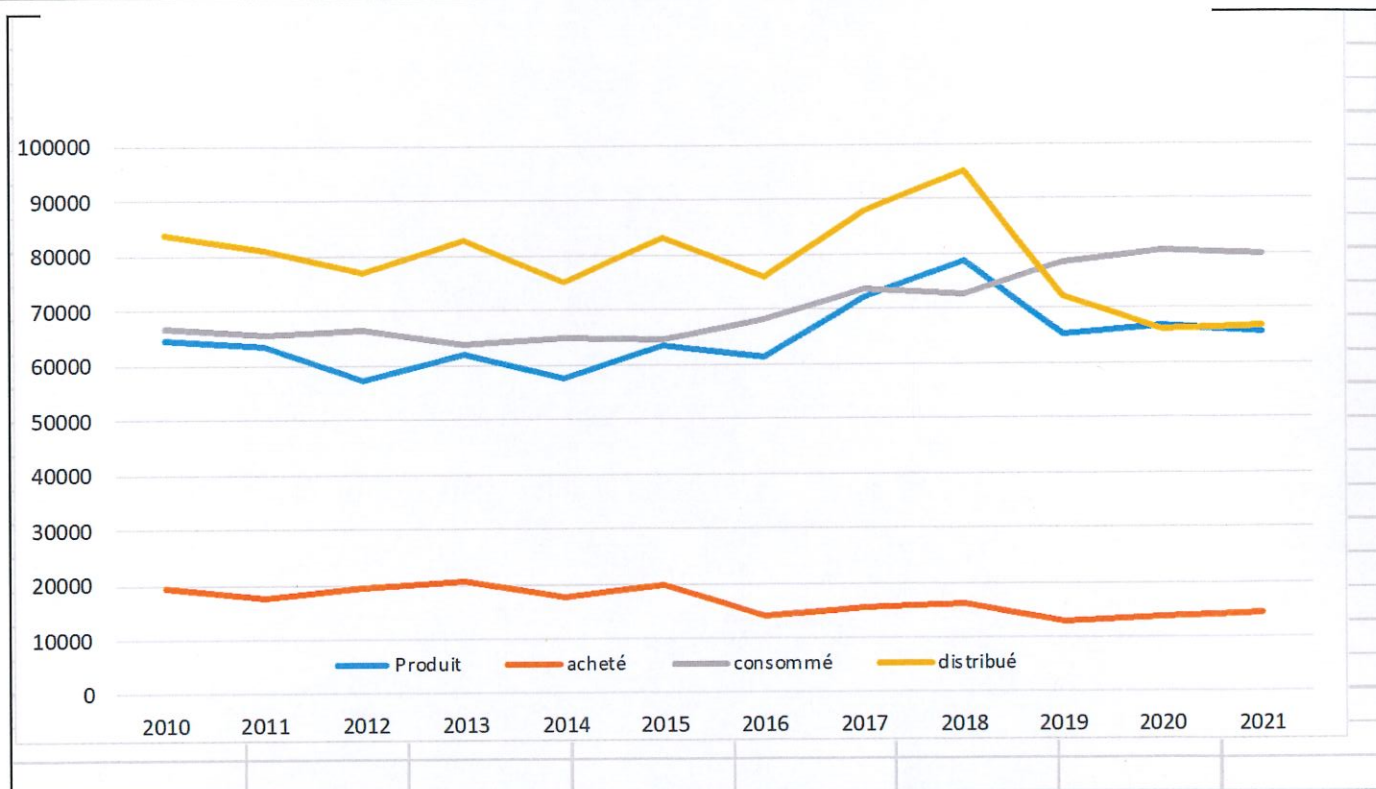
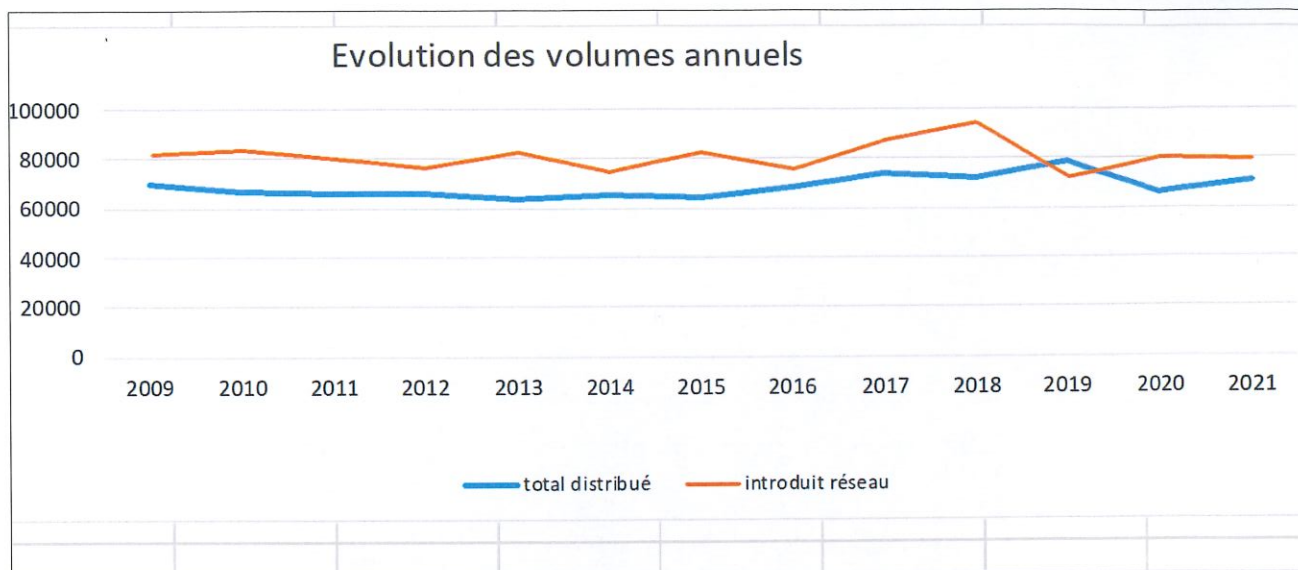
Commune et lieu dit	Nature	Volume prélevé										
		2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
BRETONCELLES « Le Verger »	Forage	63453	57435	61955	57696	63362	61715	72128	78660	65461	66946	65840

Désignation de la station	Capacité	Description
Station du Verger (Bretoncelles)	75 m3/ h	Pompage-stérilisation (Chlore) diagnostic fait en 1998

	Importé (m3)										
Importation depuis	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Saint Victor de Buthon	13369	14072	15859	12380	15160	10546	12221	12856	9485	10077	10781
Coulonges les Sablons	4132	5345	4860	5140	4500	3550	3419	3500	3500	3500	3500
total	17501	19417	20719	17520	19660	14096	15640	16356	12985	13577	14281

Total des ressources	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Variation 2020/2021
Ressources propres	63 453	57435	61955	57696	63362	61715	72128	78660	65461	66746	65840	-1.36 %
importations	17501	19417	20719	17520	19660	14096	15640	16356	12985	13577	14281	+5.19 %
total	80 954	76852	82674	75216	83022	75811	87768	95016	78446	80523	79761	-0.95 %

Volumes (m3)	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Variation 2020/2021
Produit	63453	57435	61955	57696	63362	61715	72128	78660	65461	66946	65840	-1.36 %
Importé	17 501	19417	20719	17520	19660	14096	15640	16356	12985	13577	14281	+5.19 %
Vendu en gros	0	0	0	0	0	0	0	0	0		0	0
Mis en distribution	80 954	76852	82674	75216	83022	75811	87768	95016	78446	80523	79761	-0.95 %
Vendu aux abonnés domestiques	59 191	60674	56663	56726	52300	56975	57562	56525	58305	54042	61562	+13.92 %
Vendu aux abonnés non domestiques	3 977	3429	3214	3347	2989	1605	2264	2312	2305	1774	2898	+63.36 %
Volumes consommés non comptés	0	0		0	4000	4000	7000	7000	4000	5000	3000	0
Volumes de service-besoin d'usine	0	0	2000	2000	2000	2000	2000	2000	2000	2000	2000	0 %
Bâtiments communaux	2648	2196	2107	2882	3400 5	3745	5031	4806	5820	3408	4606	+35.16%
Total distribué	65816	66299	63984	64955	64689	68325	73857	72643	72430	66224	74066	+11.85 %



NOMBRE DE FUITES D'EAU PAR AN	
2011	7
2012	8
2013	11
2014	3
2015	7
2016	4
2017	7
2018	11
2019	3
2020	2
2021	2

deux fuites ont été réparées.

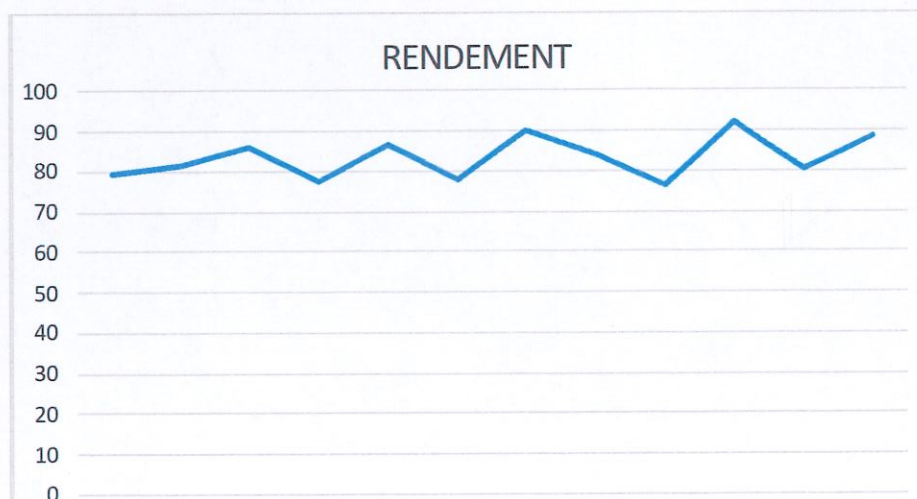


1.8 Le rendement réseau

Le rendement réseau est le rapport entre le volume vendu et le volume introduit en réseau.

En zone rurale, les rendements de réseaux sont considérés comme très bons lorsqu'ils atteignent 75 %.

Rendement du réseau	2011 (m3)	2012 (m3)	2013 (m 3)	2014 (m3)	2015 (m 3)	2016 (m 3)	2017 (m 3)	2018 (m3)	2019 (m3)	2020 (m3)	2021 (m3)
Volume vendu	65816	66299	63984	64955	64689	68325	73857	72643	72430	66224	74066
Volume introduit dans le réseau	80 954	76852	82674	75216	83022	75811	87768	95016	78446	80523	79761
Rendement	81.30 %	86.26 %	77.39 %	86.36 %	77.92 %	90.12 %	84.15 %	76.45 %	92.34 %	80.52 %	88.35

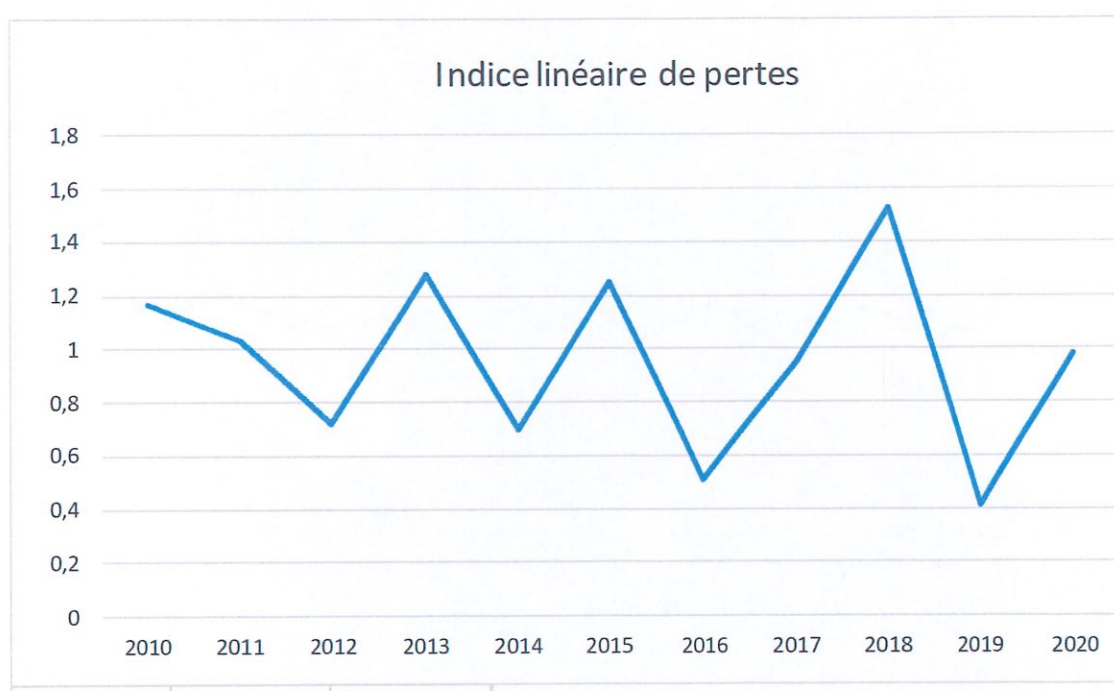


1.9 Longueur du réseau

	2010-2018	2019	Variation %
Linéaire du réseau hors branchement en km	40 Kms	40 kms	0 %

1.9.1 Indice linéaire de pertes en réseau :

années	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
m3 Mis en réseau	80954	76852	82674	75216	83022	75811	87 768	95016	78443	80523	79761
m3 distribués	65816	66299	63984	64955	64689	68325	73857	72643	72430	66224	70466
Linéaire de réseaux	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40
Indice linéaire de pertes	1.03	0.72	1.28	0.70	1.25	0.51	0.95	1.53	0.41	0.98	0.64



2.3 Prix du service de l'eau potable

Le prix comprend :

- une part fixe : l'abonnement
- une partie proportionnelle à la consommation de l'eau potable

Les volumes sont relevés annuellement. Les abonnements et les consommations sont facturées au vu des relevés et annuellement.

Redevance de pollution domestique

La redevance de pollution domestique est reversée à l'Agence de l'eau. Son montant, en euro par m³, est calculé chaque année par l'agence de l'eau.

2.4 Le prix de l'eau (tarif hors redevance de pollution domestique)

Évolution du tarif de l'eau :

Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : 1.739 €/m³

Part de la Collectivité	Désignation	01/01/2012	01/01/2013	01/01/2014	01/01/2015	01/01/2016	01/01/2017	01/01/2018	01/01/2019	01/01/2020	01/01/2021	01/01/2022	Variation 2021/2022
Part fixe € HT/an	Abonnement	65	66.50	67.50	68.50	69.00	70	71	72	73	74	74	0%
Part proportionnelle €HT/m ³	De 0 à	0.84	0.90	0.92	0.94	0.96	0.98	1.00	1.02	1.04	1.06	1.06	0%

	01/01/2012	01/01/2013	01/01/2014	01/01/2015	01/01/2016	01/01/2017	01/01/2018	01/01/2019	01/01/2020	01/01/2021	01/01/2022	Variation 2021/2022
Facture pour 120 m ³ €HT	165.80	174.50	177.9	181.30	184.2	187.6	191.00	194.4	197.80	201.20	201.20	0 %
Total TTC	174.92	184.10	187.68	191.27	194.33	197.92	201.50	205.09	208.68	212.27	212.27	0 %

La part fixe de l'abonnement représente 37.41 % de la facture, hors Agence de l'Eau. (le taux maximum autorisé est de 40 %). Le prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ est de 1.769 € TTC/m³ (hors redevance pollution et taxe SDE)

2.5 Le prix de l'eau (tarif avec redevance de pollution domestique)

Évolution du tarif de l'eau :

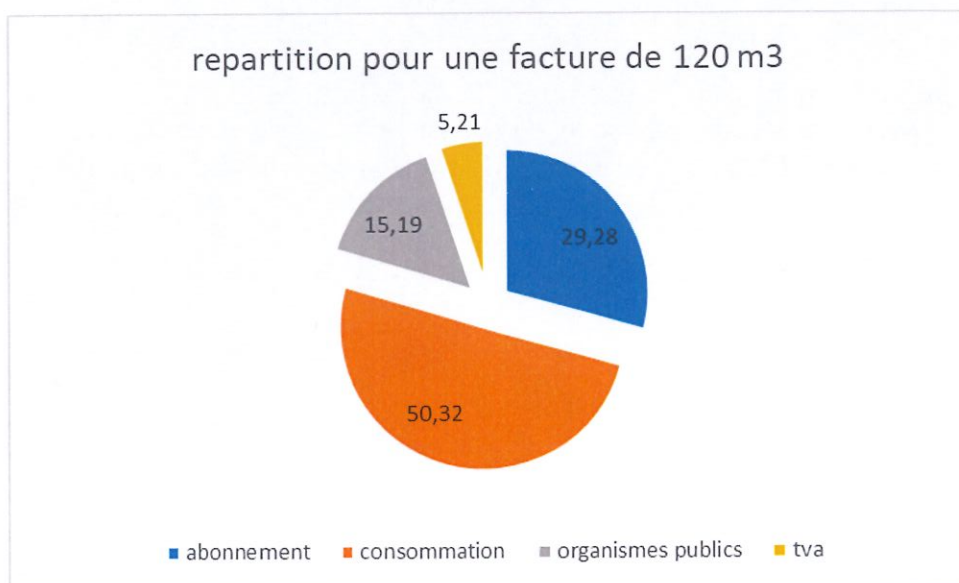
Une taxe du Syndicat Départemental de l'Eau est appliquée depuis le 1er janvier 2013. Elle a été fixée par cette organisme à 0.02 € du m³ consommé. Cette nouvelle taxe appliquée sur les factures des abonnés est reversée intégralement au Syndicat Départemental de l'Eau.

Composantes de la facture d'un usager de 120 m3

Prix théorique du m3 pour un usager consommant 120 m3 : 2.077 €/m3

Part de la Collectivité	Désignation	01/01/2012	01/01/2013	01/01/2014	01/01/2015	01/01/2016	01/01/2017	01/01/2018	01/01/2019	01/01/2020	01/01/2021	01/01/2022	Variation 2021/2022
Part fixe € HT/an	Abonnement	65	66.50	67.5	68.5	69.00	70.00	71	72	73	74	74	0 %
Part proportionnelle €HT/m3	De 0 à	0.84	0.90	0.92	0.94	0.96	0.98	1.00	1.02	1.04	1.06	1.06	0 %
Redevances et taxes	Redevance pollution domestique	0.320	0.310	0.310	0.31	0.30	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0 %
	SDE			0.02	0.02	0.02	0.02	0.02	0.02	0.02	0.02	0.02	0 %

	01/01/2012	01/01/2013	01/01/2014	01/01/2015	01/01/2016	01/01/2017	01/01/2018	01/01/2019	01/01/2020	01/01/2021	01/01/2022	Variation 2021/2022
Facture pour 120 m3 €HT	165.80	174.50	177.90	181.30	184.20	187.6	191.00	194.4	197.80	201.2	201.2	0 %
Redevance de pollution domestique et SDE € HT	38.40	37.2	39.60	39.60	38.40	38.4	38.4	38.4	38.4	38.4	38.4	0 %
Total TTC	215.43	223.35	229.46	233.05	234.84	238.43	242.01	245.6	249.19	252.78	252.78	0 %



2.6 Recettes d'exploitation

Recettes d'exploitation

Vente d'eau, contre valeur pollution, taxe SDE	:	146 193.73 €
Amortissement de subventions	:	1 558.00 €
Excédent antérieur	:	41 061.76 €
Travaux (dépose de compteurs)	:	200.00 €
Produits exceptionnels	:	0.04 €
Total des recettes d'exploitation 2021	:	189 013,53 €

2.7 Dépenses particulières de la Collectivité

Dépenses de volume importé dont un solde de 2021 : 9 473.76 €

3 Indicateurs de performance de service

3.1 Qualité de l'eau

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la santé publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par la DDASS. Parallèlement, la commune vérifie la qualité de l'eau distribuée par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

Résultats du contrôle réglementaire

Bilan sanitaire DDASS	Nombre	Non conforme	observations
Analyses bactériologiques	2	0	
Analyses physico-chimiques	2	0	
Analyses pesticides	1	0	

3.2 Protection des ressources en eau

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

	0 %	Aucune action
	20 %	Études environnementales et hydrogéologies en cours
	40 %	Avis de l'hydrogéologue rendu
→	50 %	Dossier déposé en Préfecture
	60 %	Arrêté préfectoral
	80 %	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrain acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
	100 %	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

La valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource, calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable est de : **50 %**

3.3 Connaissance et gestion patrimoniale du réseau

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

Les grands ouvrages— réservoirs, stations de traitement, pompages... ne sont pas pris en compte pour le calcul de cet indice défini par l'arrêté du 2 mai 2007

		Nombre de points	Points obtenus
	Absence de plan du réseau ou plans couvrant moins de 95 % du linéaire estimé du réseau de	0	
➔	Existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de desserte	10	10
➔	Mise à jour du plan au moins annuelle	10	10
➔	Informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau)	10	10
	Connaissances pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	10	
➔	Localisation et descriptions des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses,	10	10
	Localisation des branchements sur la base du plan cadastral	10	
➔	Localisation et identification des interventions (réparations, purges, travaux de renouvellement)	10	10
➔	Existence et mise en œuvre du programme pluriannuel de renouvellement des branchements	10	10
➔	Existence d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur trois ans)	10	10
➔	Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	10	10
	TOTAL	100	80

3.4 Renouvellement des réseaux

Des travaux de remplacement des canalisations ont été terminés en 2016, Rue Roger Calbris, Rue Lucien David.

4 Financement des investissements du service

4.1 Travaux payés au cours de l'exercice

Objet des travaux	Montant des travaux	Subventions accordées	A la charge de la collectivité
Protection du captage du Verger	34919.73€	0	34919.73€

Travaux prévus en 2022 :

Acquisition de compteurs et protection du captage du Verger

4.2 Branchement en plomb

Il restait avant le début des travaux 13 branchements en plomb. Tous ces branchements ont été supprimés en 2011.

4.3 Etat de la dette

Un emprunt de 300.000 € a été souscrit en 2010 selon les modalités suivantes :

Le taux est de 3.61 %, échéance trimestrielle, sur 20 ans

Le premier remboursement s'est effectué en avril 2011.

Un emprunt de 100.000 € a été souscrit en 2012 selon les modalités suivantes :

Le taux est de 4.95 %, échéance trimestrielle, sur 15 ans

Le premier remboursement s'est effectué en août 2012.



Capital remboursé en 2021 : 22 017.65€

Intérêts remboursés en 2021 : 7 814.18 €

4.4 Amortissements réalisés

Le montant des amortissements en 2021 est de 23 000 €

5 Action de solidarité et de coopération décentralisée

5.1 aide au paiement des factures d'eau des personnes en situation de précarité

Montant des abandons de créances en 2021 : 638.76 €

Nombre de demandes d'abandons de créances reçues : 2